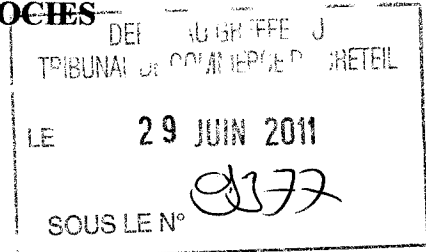


09/06/11

YONA
Société Civile
Au capital de 400 000 €
Siège social : 18, avenue Pierre Brossolette
94300 VINCENNES
511 068 629 R.C.S. CRETEIL

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES



LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Eric KOSKAS,
propriétaire de 399 998 parts
ci. 399 998 parts

- Madame Delphine KOSKAS,
propriétaire de 1 part
ci. 1 part

- Monsieur Thierry GUYOT,
propriétaire de 1 part
ci. 1 part

- TOTAL.....400 000 parts**

Seuls associés de la Société Civile YONA.

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- l'autorisation d'une cession de parts ,
- la modification corrélative des statuts.
- les pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Thierry GUYOT de céder à Monsieur Eric KOSKAS, UNE (1) part sociale portant le numéro 400 000 de la Société lui appartenant, autorise cette cession.

1/2 DK
S.K

Deuxième décision

La collectivité des associés, comme conséquence de la décision précédente, sous réserve de la réalisation de la cession de part projetée, décide que l'article 7 – CAPITAL SOCIAL des statuts sera de plein droit remplacé par les dispositions ci-après, à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

Article 7 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT MILLE (400 000) euros, divisé en QUATRE CENT MILLE (400 000) parts sociales, numérotées de 1 à 400 000, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, savoir

- Monsieur Eric KOSKAS, à concurrence de TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts, numérotées de 1 à 399 998 et 400 000, ci .399 999 parts
- Madame Delphine BENMOHA, épouse KOSKAS, à concurrence de UNE part, numérotée 399 999, ci 1 part

Soit au total

.400 000 parts

Troisième décision

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

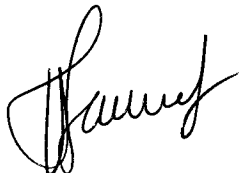
Fait à *VINCENNES*

Le *08/04/24*

M. Eric KOSKAS
Associé
Gérant



Mme Delphine KOSKAS
Associée



M. Thierry GUYOT
Associé

